



2026 Championnats nationaux jeunesse de Volleyball Canada

Conditions d'admissibilité des entraîneurs

Les conditions d'admissibilité des entraîneurs des Championnats nationaux jeunesse de Volleyball Canada assurent que tous les entraîneurs participant à un Championnat national possèdent les compétences nécessaires pour offrir à chaque athlète une expérience sportive sécuritaire, inclusive et responsable.

Principes de base

Tous les athlètes ont droit à un personnel d'entraînement formé par le PNCE.

Les responsabilités des entraîneurs sont les suivantes :

- offrir un environnement physique, mental, émotionnel et social sûr à tous les athlètes et participants.
- offrir un environnement d'apprentissage qui intègre des méthodes d'enseignement, des lignes directrices techniques et des principes de développement à long terme.
- Veiller à ce que toutes les formations soient à jour et actualisées, au besoin.

Conditions d'admissibilité obligatoires pour toutes les personnes en position d'autorité

Les personnes en position d'autorité (PPA) sont tenues de compléter (EPIC), le formulaire de divulgation des résultats de l'examen préalable et la formation sur la sécurité dans le sport avant d'être un membre actif de Volleyball Canada. L'inscription des PPA comprend toute personne associée au fonctionnement du volleyball au sein d'un club, y compris tout le personnel d'entraîneurs. Ceci est déterminé par les catégories de membres au sein des associations provinciales et territoriales.

Exigences obligatoires pour les personnes en autorité (PPA)	Vérification accrue des renseignements de la police (EPIC)	Coûts variables	EPIC réalisé au cours des trois dernières années et valable jusqu'à la saison 2025-2026	Complété avant : L'approbation de l'adhésion en tant que membre avec votre association provinciale ou territoriale
	Formulaire de divulgation des résultats de l'examen préalable	Gratuit	Le formulaire de divulgation des résultats du dépistage doit être rempli chaque année.	
	Association canadienne des entraîneurs (ACE) Formation sur la sécurité dans le sport	Gratuit	Des crédits seront accordés pour des programmes équivalents reconnus par Sport Canada, c'est-à-dire le programme Respect et sport pour leaders d'activités.	

Conditions d'admissibilité obligatoires pour tous les entraîneurs :

Tous les entraîneurs figurant sur la liste des participants aux championnats nationaux doivent satisfaire aux exigences obligatoires suivantes pour être autorisés à participer.

SANCTIONS : Tout(e) entraîneur(e) qui ne satisfait pas à l'une des exigences obligatoires ne pourra pas participer avec son équipe, à quelque titre que ce soit, à la saison 2025-2026 et ne figurera pas sur la liste de l'équipe. Aucune exemption ne sera accordée.



2026 Championnats nationaux jeunesse de Volleyball Canada

Conditions d'admissibilité des entraîneurs

Exigences obligatoires pour les entraîneurs	Formation en ligne Prendre une tête d'avance dans le sport	Gratuit	La formation en ligne Prendre une tête d'avance dans le sport fournit aux entraîneurs les dernières informations spécifiques à la gestion des commotions cérébrales.	Complété d'ici au : 1er mars 2026
	Formation en ligne sur les fondements du Volleyball	99 \$	La formation en ligne sur les fondements du volleyball présente aux entraîneurs les méthodes d'enseignement de VC et les principes de développement à long terme de l'athlète.	
	Évaluation en ligne des décisions éthiques (MED)	85 \$ (ou le coût de l'atelier)	Les entraîneurs peuvent choisir de suivre le module multisports du PNCE MED et de compléter ensuite l'évaluation en ligne MED ou ils peuvent passer directement à l'évaluation en ligne MED (sans suivre le module) pour 85 \$.	

Exigences de certification pour les entraîneurs-chefs

Tous les entraîneurs-chefs dont le nom figure sur la liste des participants aux championnats nationaux doivent satisfaire aux exigences énoncées ci-dessous.

SANCTIONS : Les entraîneurs-chefs qui ne satisfont pas aux exigences décrites ci-dessous pour 2026 seront assujettis à une amende de 250 \$ CAN, payable avant la participation aux championnats nationaux. Tout(e) entraîneur(e) qui a reçu une amende pour les Championnats canadiens de Volleyball Canada en 2023, 2024 ou 2025 sera inadmissible à participer en 2026, si les exigences énumérées ci-dessous ne sont pas respectées. Tout(e) entraîneur(e) ayant reçu une exemption en 2023, 2024 ou 2025 sera sujet à une amende si les exigences ne sont pas respectées.

2026		
Tous les entraîneurs-chefs doivent :	Les entraîneurs-chefs qui participent pour la première fois à un championnat national doivent avoir suivi avec succès l' ATELIER POUR LES ENTRAÎNEURS EN DÉVELOPPEMENT .	Complété d'ici au : 15 mars 2025

Mis à jour le 25 juin 2024

Ce document peut être modifié sans préavis.



2026 Championnats nationaux jeunesse de Volleyball Canada

Conditions d'admissibilité des entraîneurs

	Les entraîneurs-chefs qui participent à un championnat national pour la troisième année ou plus doivent avoir le statut actif D'ENTRAÎNEUR EN DÉVELOPPEMENT CERTIFIÉ .	
--	---	--

Notes importantes :

1. Statut actif :

Les entraîneurs-chefs qui ont obtenu le statut d'entraîneur(e) **certifié(e)** dans n'importe quel contexte (développement, développement avancé, entraîneur de performance) sont toujours tenus de satisfaire aux exigences obligatoires (page 1) et de maintenir leur statut **actif** dans le casier du PNCE. **Les entraîneurs ayant un statut « inactif » ne sont pas admissibles.** Veuillez consulter le *Guide de maintien de la certification du PNCE de Volleyball Canada* pour savoir comment demeurer **actif(tive)**.

2. Modules recommandés :

Il est fortement recommandé que le personnel d'entraînement envisage de suivre les modules suivants de l'Association canadienne des entraîneurs :

[Module d'apprentissage en ligne sur la règle de deux](#) (gratuit) et [Module d'apprentissage en ligne sur la lutte contre le racisme](#) (gratuit).

3. Certification d'entraîneur(e) de développement avancé :

Les Associations provinciales et territoriales (APT), ainsi que Volleyball Canada (VC), offriront la Certification d'entraîneur de développement avancé en utilisant diverses méthodes de prestation. Il est fortement recommandé à tous les entraîneurs du parcours actuel de Développement avancé de compléter leurs exigences de certification dans ce contexte. Toutefois, un entraîneur doit d'abord obtenir sa certification d'entraîneur de développement afin d'accéder à la Certification d'entraîneur de développement avancé. La Formation en développement avancé (atelier) sera reconnue comme répondant aux exigences de première année pour les entraîneurs-chefs.

4. Exemption des exigences en matière d'entraînement :

Les entraîneurs qui ne se sont pas satisfaits aux exigences de certification à la date limite du 15 mars 2026 peuvent soumettre une demande d'exemption. Les dérogations ne seront prises en compte que dans les conditions suivantes :

1. Entraîneur(e)-chef de première année. Cela sera vérifié dans le Casier en fonction des dates d'achèvement des exigences obligatoires, en utilisant par exemple l'activité initiale dans Le Casier - automne 2025 -hiver 2026.
2. Un(e) entraîneur-chef est affecté(e) à une équipe après le 30 mars 2026, selon les changements approuvés par VC.

Les entraîneurs qui ne satisfont pas aux exigences de certification seront contactés et recevront une demande d'exemption par courriel après le 15 mars 2026. Les exemptions accordées par l'APT ne s'appliquent pas au processus d'exemption des championnats nationaux de Volleyball Canada. Une demande d'exemption ne garantit PAS qu'une exemption sera accordée.